



## Communiqué de presse La lutte contre l'importation de bois illégal : un enjeu partagé

Ce matin vers 8h, une douzaine de personnes se sont introduites dans l'enceinte du Grand Port maritime de La Rochelle pour rappeler leur engagement contre l'importation de bois illégaux.

Ce matin, l'intrusion d'une douzaine de personnes, dont huit activistes de Greenpeace, à Port Atlantique La Rochelle a donné lieu à des tags sur des billes de bois stockées sur le terminal forestier de Chef de Baie. Rapidement reconduits à l'extérieur du Port par les services compétents, les manifestants visaient plus particulièrement des grumes de bois exotique, d'essence bossé, qui avaient été déchargées fin octobre 2013 d'un navire en provenance de Matadi (République Démocratique du Congo).

L'importation de cette essence de bois n'est pas interdite et rien ne laisse présager d'une illégalité de cette importation. D'autant qu'à cette date, ce navire, comme tous ceux chargés de bois exotique qui font escale au Port, avait fait l'objet d'un contrôle systématique de la part du manutentionnaire afin de vérifier la légalité des bois importés.

Les membres de Greenpeace ont également mis sous scellé symbolique des bois brésiliens chez un importateur privé. Ces bois, transportés par camions, ne sont pas arrivés à La Rochelle chez l'importateur par voie maritime.

Les modalités françaises d'application, de contrôle et de sanction du Règlement du Bois de l'Union Européenne (RBUE) sont actuellement en cours de discussion dans le cadre de la loi d'avenir agricole (adoption envisagée à l'automne).

Sans attendre ces dispositions, Port Atlantique La Rochelle et l'Union Maritime de La Rochelle, en partenariat avec Le Commerce du Bois, l'association des professionnels de l'importation et de la distribution du bois en France, sont engagés depuis avril 2014 dans une démarche de lutte contre l'importation du bois illégal à travers la mise en place d'une charte impliquant les importateurs de bois de la place portuaire rochelaise. Elle consiste notamment à procéder à des audits réguliers, réalisés par des tierces parties indépendantes, permettant de vérifier la légalité des bois importés.